

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf du mois de mars, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roger MILAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2014

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Vanessa SZUBA, Guillaume GARDON, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART .

Absents excusés : - Béatrice NOUVEAU (Pouvoir Véronique RUFIN)

Secrétaire de séance : Véronique RUFIN.

La séance est ouverte à 10 H 05.

Monsieur Roger MILAN, Maire, a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Madame Véronique RUFIN a été désignée secrétaire de séance.

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur Gilles BOUVRY, a pris la présidence de l'Assemblée.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Election du Maire

Pour la constitution du bureau, le Conseil Municipal a désigné 2 assesseurs : Mme CALLOT Nadia et M. Christian FOURNAGE.

Mme Jeannine VAN LANDEGHEM et Mme Sylviane HENNEQUIN ont fait acte de candidature.

Le Président de la séance invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Jeannine VAN LANDEGHEM : 15

Sylviane HENNEQUIN : 4

Mme Jeannine VAN LANDEGHEM ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclarée élue.

Mme Jeannine VAN LANDEGHEM est proclamée Maire et immédiatement installée.

Madame le Maire émet des remerciements et fait un discours.

Détermination du nombre de postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à signer ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 3 abstentions (S. HENNEQUIN – JP GUILLON – N. LAMERE-CRAPART), et 1 voix contre (P. CARQUIN):

- D'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Election des adjoints

Madame le Maire, Jeannine VAN LANDEGHEM, propose de procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Après deux tours de scrutin, si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées.

André HOURDRY

Sylviane HENNEQUIN

Gilles BOUVRY

Pierre CARQUIN

Christelle LE TALLEC

Nathalie LAMERE-CRAPART

Nadia CALLOT

Jean-Paul GUILLON

Charles HUYART

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Liste « André HOURDRY » : 15

Liste « Sylviane HENNEQUIN » : 4

La liste « André HOURDRY » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclarée élue.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. André HOURDRY. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Election des délégués de la Commune aux Syndicats

Syndicat d'assainissement de la région de Charly-sur-Marne

Election de 2 délégués titulaires :

Candidats : Jeannine VAN LANDEGHEM

André HOURDRY

Pierre CARQUIN

Jean-Paul GUILLON

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Jeannine VAN LANDEGHEM : 15

André HOURDRY : 15

Pierre CARQUIN : 4

Jean-Paul GUILLON : 3

Guillaume GARDON : 1

Jeannine VAN LANDEGHEM et André HOURDRY sont élus délégués titulaires du Syndicat d'assainissement de la région de Charly-sur-Marne.

Election de 2 délégués suppléants :

Candidats : Dominique DUCLOS

Véronique RUFIN

Pierre CARQUIN

Jean-Paul GUILLON

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0
Suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Dominique DUCLOS : 14
Véronique RUFIN : 15
Pierre CARQUIN : 4
Jean-Paul GUILLON : 4
Christelle LE TALLEC : 1

Véronique RUFIN et Dominique DUCLOS sont élus délégués suppléants du Syndicat d'assainissement de la région de Charly-sur-Marne.

Syndicat Intercommunal du Collège de Charly-sur-Marne

Election de 2 délégués titulaires :

Candidats : Véronique RUFIN
Christelle LE TALLEC
Sylviane HENNEQUIN
Nathalie LAMERE-CRAPART

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0
Suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Véronique RUFIN : 15
Christelle LE TALLEC : 15
Sylviane HENNEQUIN : 4
Nathalie LAMERE-CRAPART : 4

Véronique RUFIN et Christelle LE TALLEC sont élues déléguées titulaires du Syndicat Intercommunal du Collège de Charly-sur-Marne.

Election de 2 délégués suppléants :

Candidats : Marie-Claude MICHEL
Christian FOURNAGE
Sylviane HENNEQUIN
Nathalie LAMERE-CRAPART

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Marie-Claude MICHEL : 15

Christian FOURNAGE : 15

Sylviane HENNEQUIN : 4

Nathalie LAMERE-CRAPART : 4

Marie-Claude MICHEL et Christian FOURNAGE sont élus délégués suppléants du Syndicat Intercommunal du Collège de Charly-sur-Marne.

USESA : Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne

Election de 2 délégués titulaires :

Candidats : Jeannine VAN LANDEGHEM

Gilles BOUVRY

Pierre CARQUIN

Jean-Paul GUILLON

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Jeannine VAN LANDEGHEM : 15

Gilles BOUVRY : 15

Pierre CARQUIN : 4

Jean-Paul GUILLON : 4

Jeannine VAN LANDEGHEM et Gilles BOUVRY sont élus délégués titulaires de l'Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne.

Election de 2 délégués suppléants :

Candidats : André HOURDRY

Marie-Claude MICHEL

Pierre CARQUIN

Jean-Paul GUILLON

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : André HOURDRY : 15

Marie-Claude MICHEL : 15

Pierre CARQUIN : 4

Jean-Paul GUILLON : 4

André HOURDRY et Marie-Claude MICHEL sont élus délégués suppléants de l'Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne.

S.I.V.U. de la Picoterie :

Election de 2 délégués titulaires :

Candidats : Béatrice NOUVEAU

Marie-Claude MICHEL

Nathalie LAMERE-CRAPART

Jean-Paul GUILLON

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Béatrice NOUVEAU : 15

Marie-Claude MICHEL : 15

Nathalie LAMERE-CRAPART : 4

Jean-Paul GUILLON : 4

Béatrice NOUVEAU et Marie-Claude MICHEL sont élues déléguées titulaires du S.I.V.U. de la Picoterie.

Election de 2 délégués suppléants :

Candidats : Vanessa SZUBA

Elie SMITH

Nathalie LAMERE-CRAPART

Jean-Paul GUILLON

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Vanessa SZUBA : 15

Elie SMITH : 9

Nathalie LAMERE CRAPART : 7

Jean-Paul GUILLON : 5

Gilles BOUVRY : 1

Pierre CARQUIN : 1

Vanessa SZUBA est élue déléguée suppléante du S.I.V.U. de la Picoterie.

Il est nécessaire de procéder à un deuxième tour de scrutin car aucun des autres candidats n'a obtenu la majorité absolue.

Madame le Maire invite à procéder à un deuxième tour de scrutin pour élire le deuxième délégué suppléant du S.I.V.U. de la Picoterie.

Candidats : Elie SMITH

Nathalie LAMERE-CRAPART

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Elie SMITH : 12

Nathalie LAMERE-CRAPART : 7

Elie SMITH est élu délégué suppléant du S.I.V.U. de la Picoterie.

USEDA : Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne

Election de 2 délégués titulaires :

Candidats : André HOURDRY

Gilles BOUVRY

Sylviane HENNEQUIN

Pierre CARQUIN

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0
Suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Ont obtenu : André HOURDRY : 14
Gilles BOUVRY : 15
Sylviane HENNEQUIN : 4
Pierre CARQUIN : 4
Charles HUYART : 1

André HOURDRY et Gilles BOUVRY sont élus délégués titulaires de L'USEDA.

Election de 2 délégués suppléants :

Candidats : Charles HUYART
Elie SMITH
Pierre CARQUIN
Sylviane HENNEQUIN

Madame le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0
Suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Charles HUYART : 15
Elie SMITH : 15
Pierre CARQUIN : 4
Sylviane HENNEQUIN : 4

Charles HUYART et Elie SMITH sont élus délégués suppléants de l'USEDA.

Indemnités de fonction des élus

Le conseil municipal de la commune de NOGENT-L'ARTAUD

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints

Le conseil municipal décide, par 15 voix pour et 4 abstentions (S. HENNEQUIN – P. CARQUIN – JP GUILLON- N. LAMERE-CRAPART)

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 et L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 43%
- Adjoints : 16,5%

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 27 mars 2008.

Sylviane HENNEQUIN pense qu'étant donné le contexte économique, il aurait été souhaitable de revoir les taux d'indemnités des élus à la baisse.

Madame le Maire souhaite préciser qu'elle préfère que le taux maximum soit voté, ce qui n'empêche pas un élu d'en reverser une partie. Elle rajoute que ces taux peuvent être revus à la baisse en fonction du travail fourni par ses adjoints.

Madame le Maire annonce les fonctions des adjoints :

- André HOURDRY : Travaux – Voirie – Chemins – Sécurité
- Gilles BOUVRY : Patrimoine – Urbanisme – Développement – Environnement
- Christelle LE TALLEC : Affaires scolaires – Associations – Jeunesse et Sports
- Nadia CALLOT : Affaires sociales – Logements
- Charles HUYART : Communication – Tourisme – Information

Madame le Maire rappelle les obligations prévues au Code du Patrimoine, concernant la conservation des documents en Mairie lors de la passation de pouvoir et les risques encourus.

Madame le Maire donne ensuite la parole à Charles HUYART qui donne lecture de la charte de l'élu.

Monsieur Pierre CARQUIN tient à préciser, concernant les délégués aux syndicats, que les titulaires doivent prévenir leur suppléant en cas d'impossibilité.

La séance est levée à 12 h 05.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.